

## Fiche de poste

### **COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS**

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) est une nouvelle forme d'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les principaux objectifs du PIAL sont :

- Un accompagnement humain au plus près des besoins de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie ;
- Une souplesse organisationnelle de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles ;
- Une évolution des modalités de travail des AESH.

L'organisation de la coordination des AESH se réalise en fonction de l'évolution des besoins de l'élève en situation de handicap, des besoins de l'établissement ou de la circonscription (écoles) et des compétences de l'AESH.

#### **1 – Titre requis**

Être de préférence titulaire du CAPPEI (CAPA SH).

#### **2 – Missions**

- Le coordonnateur départemental exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH.
- Il accompagne les établissements scolaires et les circonscriptions dans la mise en place des PIAL dans le département ;
- Il assure leur fonctionnement et leur suivi en étroite collaboration avec les chefs d'établissement, les IEN et le pôle ASH ;
- Il travaille en étroite collaboration avec le pôle Aides Humaines, se tient régulièrement informé des décisions et notifications de la CDAPH ;
- Il prévoit et communique régulièrement des bilans sur les différents dispositifs mis en place.

#### **3 – Compétences et aptitudes requises**

- Savoir accompagner les AESH dans la prise en charge des élèves en situation de handicap ;
- Aptitude à gérer l'organisation physique, matérielle, administrative du dispositif ;
- Aptitude à organiser l'évaluation du dispositif ;
- Aptitude à réagir à l'urgence ;
- Aptitude au travail partenarial ;
- Aptitude à la négociation (enseignants, AESH, familles...).

#### **4 – Spécificités du poste**

- Savoir rédiger des comptes rendus, bilans, documents divers ;
- Aptitude à tenir des dossiers précis régulièrement réactualisés ;
- Disponibilité importante ;
- Grande mobilité dans le département.

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures.

#### **5 – Implantation du poste**

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise – Circonscription ASH -Beauvais

CV et lettre de motivation à transmettre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise à l'adresse mail [ce.dsden60@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden60@ac-amiens.fr)

**au plus tard pour le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019**